

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 6 mai 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Françoise BUFFET, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Cécile DELATTRE ayant donné pouvoir à Monsieur Vincent DEBES
- Excusé(s) : Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Chantal JEANPERT, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Marc SENE, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2019/172 - 03005 - Acquisitions foncières
Proposition d'échange de terrains concernant l'emprise du
collège de BRUMATH

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'autoriser la conclusion de l'acte d'échange pour les parcelles cadastrées sur la commune de Brumath en section 12 n° 274/10 de 0,18 are, n° 275/10 de 0,02 are et n° 277/14 de 0,25 are ;
- décide que la transaction s'effectuera sur la base d'un prix de 2 000 € l'are, soit une soulte de 100 € au profit du Département, les frais et droits étant à la charge du propriétaire riverain demandeur ;
- décide que l'acte constatant l'échange sera passé en la forme notariée ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié concernant les biens immobiliers susvisés.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190506-lmc1126862-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/05/19